068-226800019-20081211-0000001970-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication: 19/12/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS



Extrait des délibérations

du Conseil Général

Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CG-2008-5-7-1

Séance du jeudi 11 décembre 2008

ARCHIVES DEPARTEMENTALES BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'inscrire pour les Archives Départementales les crédits suivants :

En Investissement : une autorisation de programme de 175 000 € et des crédits de paiement de 90 000 €

En fonctionnement : 134 000 €dont :

51 000 € pour les publications des Sociétés d'Histoire et 9 000 € pour le CERARE

Les recettes prévisionnelles des Archives pour 2009 se montent à 3100 Euros.

- Donne délégation à la commission permanente pour l'affectation des crédits concernant les publications des sociétés d'histoire et le CERARE.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions